

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2023

---

SOUTIEN ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN CAS DE CRISE  
ÉNERGÉTIQUE - (N° 738)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE48

présenté par  
M. Di Filippo

-----

### ARTICLE 2

À la fin de la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« 10 millions d'euros »

les mots :

« 20 millions d'euros ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à relever les seuils afin de permettre à plus de clients de bénéficier de la fourniture d'électricité de dernier recours.